

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin qui s'est tenue le 27 avril 1999 à compter de 19 h 30, à la salle Flore Laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13 rue Saint-Laurent Est, à Longueuil.

Présences

Commissaires :

Mesdames : Claudine Blondeau, Francine Chabot, Lucie Désilets, Marie-Claire Giguère, Colette Larose, Lise Larouche, Nicole Leblanc, Fernande LeBlanc-Sénéchal, Gladys Quintal

Messieurs : Michel Chamberland, Claude Denis, Serge Dulude, Robert Filteau, Normand Héroux, Pierre Hurtubise, Yves Langevin, Jean Létourneau, Serge Mainville

**Commissaires
représentant les
parents :**

- du primaire : Madame Johanne Gaudreau
- du secondaire : Monsieur Alain Lacroix

Formant quorum sous la présidence de madame Fernande LeBlanc-Sénéchal.

Directeur général : Monsieur Jacquelin Bergeron

Secrétaire général : Rolland Descheneaux

**Sont également
présents :**

Madame Jocelyne Hébert, directrice du Service des ressources matérielles
Madame Chantal Laforest, directrice du Service de l'organisation et du transport scolaires
Monsieur Serge Lefebvre, directeur général adjoint
Monsieur Jean-Jacques Maurin, directeur général adjoint
Monsieur Antonio Pellegrino, directeur général adjoint
Monsieur Jacques Morin, directeur du Service des ressources financières et de l'approvisionnement

Absences

Mesdames Louise Emery, Ginette Lechasseur, Carole Marchand

Ouverture de
la séance

La présidente, madame Fernande LeBlanc-Sénéchal, déclare la séance ouverte.
Il est 19 h 30.

123-CC-1999
Adoption de l'ordre
du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Létourneau que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée unanimement.

Ordre du jour

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 1999

4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale :
 - 5.1 Politique de gestion des cadres d'établissement
 - 5.2 Politique de gestion du personnel d'administration
 - 5.3 Politique de communication
 - 5.4 Localisation de l'École secondaire participative
 - 5.5 Localisation des centres d'éducation des adultes et redéploiement de l'offre de service
6. Affaires du Secrétariat général :
 - 6.1 Demande de révision de décision - Cas numéro 1
Élèves numéros 0098111 et 0098129
 - 6.2 Demande de révision de décision - Cas numéro 2
Élève numéro 1012087
7. Affaires du Service de la formation générale des jeunes :
 - 7.1 Demandes de dérogation à reconduire : établissement d'écoles aux fins d'un projet particulier
 - 7.2 Demandes de dérogation à l'article 46 du régime pédagogique préscolaire et de l'enseignement primaire pour l'enseignement de l'anglais langue seconde au premier cycle du primaire
8. Affaires des Services complémentaires
9. Affaires du Service des ressources humaines
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaires :
 - 10.1 Politique relative au transport des élèves et aux services aux dîneurs
11. Affaires du Service des ressources financières :
 - 11.1 Cadre régissant la préparation du budget 1999-2000
12. Affaires du Service des ressources matérielles :
 - 12.1 Location à long terme
13. Affaires du Service de l'évaluation institutionnelle
14. Affaires du Service des technologies de l'information
15. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
16. Autres points
17. Question orales du public
18. Parole aux commissaires
19. Parole aux commissaires représentant les parents
20. Clôture ou ajournement de la séance

124-CC-1999
Procès-verbal du
23 mars 1999

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Larouche que le procès-verbal de la séance du 23 mars 1999 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée unanimement.

125-CC-1999
Politique de gestion
des cadres d'établisse-
ment

CONSIDÉRANT les articles 403 et 479 du Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires, en vigueur depuis le 7 octobre 1998;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès de l'Association des directions d'établissement d'enseignement de la Rive-Sud;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Lacroix :

QUE la politique de gestion des cadres d'établissement portant le numéro DG 104, daté du 27 avril 1999, soit adoptée.

Adoptée unanimement.

126-CC-1999
Politique de gestion
du personnel admi-
nistrateur

CONSIDÉRANT les articles 319 et 479 du Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires, en vigueur depuis le 7 octobre 1998;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès de l'Association des cadres scolaires du Québec, section Rive-Sud;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Filteau :

QUE la politique de gestion du personnel administrateur portant le numéro DG 105, daté du 27 avril 1999, soit adoptée.

Adoptée unanimement.

127-CC-1999
Politique de
communication

CONSIDÉRANT les consultations menées et les avis favorables;

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Désilets :

QUE la politique de communication portant le numéro SG 904, daté du 27 avril, soit adoptée.

Adoptée unanimement.

128-CC-1999
Localisation de
l'école secondaire
participative

CONSIDÉRANT les besoins du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes;

CONSIDÉRANT les coûts de rénovation de la Maison de l'éducation des adultes située au 25, chemin de Chambly à Longueuil;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des conseils d'établissements de l'école secondaire participative et des centres d'éducation des adultes des 16-18 ans et le Train en marche;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des divers intervenants de l'éducation des adultes;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Riverside, favorable à la location de l'immeuble Académie Penfield situé au 7925, rue Nadeau à Brossard, ne pourra confirmer cette location à la Commission scolaire Marie-Victorin avant la mi-juin 1999;

CONSIDÉRANT les obligations des conventions collectives reliées aux plans d'effectifs et aux transferts de personnel;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de commissaires à l'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Létourneau :

QU'à compter du 1^{er} juillet 1999 :

- a) L'école secondaire participative soit localisée dans l'immeuble Royal George situé au 482, Springfield à Greenfield Park et qu'advenant la confirmation, par la Commission scolaire Riverside, de la disponibilité de l'immeuble Académie Penfield, l'école secondaire participative soit localisée dans cet immeuble.

- b) L'immeuble Lemoyne-D'Iberville situé au 560, rue Lemoyne Ouest à Longueuil soit mis à la disposition du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes.
- c) L'immeuble Maison de l'éducation des adultes soit déclaré "immeuble excédentaire".

POUR : 13 **CONTRE :** 2 **ABSTENTION :** 3

Adoptée majoritairement.

129-CC-1999

Localisation des centres d'éducation des adultes et redéploiement de l'offre de service

ATTENDU la recommandation du comité sectoriel de l'éducation des adultes;

ATTENDU les avis favorables des conseils d'établissement concernés;

ATTENDU l'état actuel de désuétude de la Maison de l'éducation des adultes et les investissements importants à consentir à la rénovation de celle-ci;

ATTENDU la disponibilité de l'immeuble situé au 560 rue Lemoyne Ouest à Longueuil, sa capacité d'accueil et l'intérêt que cette bâtisse revêt pour l'organisation pédagogique des services et des programmes offerts par l'éducation des adultes;

ATTENDU le souci constant que la Commission scolaire Marie-Victorin démontre dans l'amélioration des services offerts à sa clientèle tant jeune qu'adulte;

ATTENDU les nombreux avantages pour la clientèle de pouvoir avoir accès, dans un même lieu physique, à un plus large éventail de services et de programmes;

ATTENDU que le projet de redéploiement des activités, tel que recommandé, favorisera le développement de tous les secteurs d'activités de l'éducation des adultes comme la formation générale, l'alphabétisation, les services d'intégration socioprofessionnelle, la francisation et la formation à distance;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Larouche :

DE donner suite au projet de redéploiement de l'offre de service de l'éducation des adultes, tel que décrit dans le document en annexe.

POUR : 16 **CONTRE :** 1 **ABSTENTION :** 1

Adoptée majoritairement.

130-CC-1999

Demande de révision-
Cas numéro 1
Élèves numéros
0098111 et 0098129

CONSIDÉRANT la demande de révision de décision soumise à la commission scolaire par les parents des élèves numéros 0098111 et 0098129;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le comité de révision de décision;

CONSIDÉRANT les articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la politique sur les critères d'inscription adoptée par la commission

scolaire par sa résolution numéro 98-CC-1999;

IL EST PROPOSÉ par madame Francine Chabot :

QUE la commission scolaire maintienne la décision originale de la direction de l'école dans ce dossier.

Adoptée unanimement.

131-CC-1999

Demande de révision de décision - Cas numéro 2 - Élève numéro 1012087

CONSIDÉRANT la demande de révision de décision soumise à la commission scolaire par les parents de l'élève numéro 1012087;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par le comité de révision;

CONSIDÉRANT les articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les aspects humanitaires du dossier;

CONSIDÉRANT les aspects psychologiques du dossier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Héroux :

QUE la commission accepte la demande des parents de l'élève numéro 1012087, à l'effet que l'élève concerné soit inscrit à l'école Pierre-d'Iberville pour l'année scolaire 1999-2000;

QUE cette inscription soit considérée comme un dépassement d'élève;

ET QU'EN conséquence cette inscription n'entraîne aucun déplacement d'élève.

Adoptée unanimement.

132-CC-1999

Demandes de dérogation selon l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* : Approbation pour l'établissement d'écoles aux fins d'un projet particulier

CONSIDÉRANT l'intention de la Commission scolaire Marie-Victorin de maintenir ses écoles dites à vocation particulière;

CONSIDÉRANT que tous les établissements aux fins d'un projet particulier ont été approuvés pour une durée de deux ans, à compter de septembre 1998, dans la mesure où aucune modification n'est apportée aux actes d'établissement;

CONSIDÉRANT que l'école Félix-Leclerc occupera un bâtiment nouveau, sis au 1450 rue Wagram à Longueuil, J4K 1G1, nécessitant de ce fait un renouvellement de la demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT que l'École secondaire participative occupera un bâtiment nouveau, soit celui occupé présentement par l'école Royal George, sis au 482 rue Springfield à Greenfield Park, J4V 1Y1, obligeant ainsi une nouvelle demande d'autorisation de dérogation;

CONSIDÉRANT que les écoles aux Quatre-Saisons, Plein-Soleil, Tourterelle et Internationale de Greenfield Park ont reçu l'approbation pour deux ans, à la condition que le comité de parents ou le conseil d'établissement signifie son appui au sujet de l'établissement de ces écoles;

CONSIDÉRANT que l'école primaire les Petits-Castors possède un projet éducatif qui ne comporte pas de conditions particulières d'admission qui auraient pour effet de priver de l'école de son choix un élève résidant à proximité et qu'elle ne nécessite point d'approbation en vertu de l'article 240, tout en étant une école établie aux fins d'un projet particulier;

CONSIDÉRANT l'appui de tous les conseils d'établissement de toutes ces écoles aux fins d'un projet particulier;

CONSIDÉRANT l'appui du comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin à l'implantation de ces écoles dites aux fins de projets particuliers;

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Désilets :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin demande à monsieur le ministre de l'Éducation la reconduction de l'approbation obtenue pour l'établissement aux fins d'un projet particulier, en raison d'un changement d'adresse, de l'école Félix-Leclerc (musique);

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin demande à monsieur le ministre de l'Éducation la reconduction de l'approbation obtenue pour l'établissement aux fins d'un projet particulier, en raison d'un changement d'adresse, de l'École secondaire participative;

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin informe monsieur le ministre de l'éducation de l'appui des conseils d'établissement concernés au sujet du maintien des écoles suivantes aux fins d'un projet particulier :

C	Félix-Leclerc	(Musique)
C	aux Quatre-Saisons	(École alternative)
C	Plein-Soleil	(École alternative)
C	les Petits-Castors	(École alternative)
C	Tourterelle	(École alternative)
C	École secondaire participative	(École alternative)
C	Internationale de Greenfield Park	(Éducation internationale primaire)

POUR : 16 **CONTRE :** 1 **ABSTENTION :** 1

Adoptée majoritairement.

133-CC-1999
Demandes de dérogation selon l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* : Autorisations requises pour l'enseignement de l'anglais, langue seconde au premier cycle du primaire

CONSIDÉRANT le souci de la Commission scolaire Marie-Victorin de répondre aux besoins particuliers de sa population;

CONSIDÉRANT les attentes d'un très grand nombre de parents désireux que leurs enfants s'acclimatent à une langue seconde dès le premier cycle du primaire;

CONSIDÉRANT le contexte multi-culturel propre à la Ville de Brossard où plusieurs ethnies sont présentes au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT que les institutions scolaires privées avoisinantes offrent déjà un tel service;

CONSIDÉRANT l'impact de ce projet quant à l'ajout de clientèles pour le maintien des écoles existantes;

CONSIDÉRANT l'expérimentation poursuivie depuis septembre 1994;

CONSIDÉRANT l'importance sur l'organisation scolaire et la tâche enseignante dans ces écoles;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive qui nous est livrée annuellement;

CONSIDÉRANT l'appui des conseils d'établissement des six écoles concernées;

CONSIDÉRANT l'appui du comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin;

IL EST PROPOSÉ par madame Colette Larose :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin demande à monsieur le ministre de l'Éducation une dérogation à une disposition du régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, pour un projet d'intérêt particulier sur le plan pédagogique afin de permettre la reconduction de l'anglais langue seconde au premier cycle du primaire, pour les écoles suivantes sises sur le territoire de la Ville de Brossard :

- C Georges-P.-Vanier (Brossard)
- C Guillaume-Vignal (Brossard)
- C Marie-Victorin (Brossard)
- C Samuel-De Champlain (Brossard)
- C Charles-Bruneau (Brossard)

Adoptée unanimement.

134-CC-1999
Politique relative au transport des élèves et aux services des dîneurs

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail des commissaires au transport scolaire;

IL EST PROPOSÉ par madame Claudine Blondeau :

QUE le document intitulé « Politique relative au transport des élèves et aux services aux dîneurs », daté du 27 avril 1999, soit adopté à l'exception des règles d'application de l'article 9.

QU' en consultation avec le comité de parents, une politique familiale soit élaborée d'ici le 1^{er} juillet 1999;

ET QUE les discussions concernant les quanta de l'article 9 se poursuivent avec le comité de parents et les syndicats.

Adoptée unanimement.

135-CC-1999
Cadre régissant la préparation du budget 1999-2000

CONSIDÉRANT les études et les recommandations faites par les différents comités consultatifs de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Héroux :

QUE le document intitulé « Cadre régissant la préparation du budget 1999-2000 » daté du 15 avril 1999 soit accepté.

Adoptée unanimement.

136-CC-1999
Location à long

CONSIDÉRANT la demande du Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie d'occuper les locaux situés au 1854 boulevard Marie à Saint-Hubert;

terme

CONSIDÉRANT leur offre d'achat de l'immeuble de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT l'étude des demandes d'autres organismes ne comportant aucune considération monétaire;

CONSIDÉRANT les travaux de rénovation de 330 000 \$ consentis par le locataire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Leblanc :

QUE le conseil des commissaires autorise la location de l'immeuble situé au 1854 boulevard Marie à Saint-Hubert pour la somme de 1 000\$ par année;

QUE les travaux de rénovation soient à la charge du locataire;

QUE l'ensemble des dépenses annuelles d'entretien et réparation soit également à la charge du locataire;

QUE la durée du bail soit de 15 ans, renouvelable de gré à gré;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le bail à intervenir entre le Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie et la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée unanimement.

137-CC-1999
Clôture de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Langevin que la séance soit close.

Adoptée unanimement.

Il est précisément 21 h 30 lorsque les délibérations prennent fin.

L.I.P. a. 170

Présidente

Secrétaire général
